



"Diffamation" sur site académique.

Par **AceAtMn**, le **20/05/2011** à **16:23**

Bonjour, j'aimerais vous poser une question qui me turlupine depuis peu.

Je suis un adolescent âgé de treize ans, je n'ai jamais commis aucun "crime", quel qu'il soit. (Je n'ai ainsi aucun casier judiciaire).

Je me tourne aujourd'hui vers votre forum, car, depuis peu, j'ai commis un "crime", et qu'une plainte va être (ou a été, je n'en sais pas grand chose) déposé.

Je vous explique donc ce "crime", une connaissance, habitant à environ 700 kms de chez moi, m'avait fourni les identifiants du site internet académique de son collègue (regroupant beaucoup d'autres sites), et j'ai créé beaucoup de faux comptes, des canulars, en somme. Il faut savoir que j'ai un humour particulièrement spécial et peu apprécié, j'ai le "goût du danger", et c'est pour cela que j'étais conduit -de manière absolument immature et stupide- à créer pas plus de quatre comptes, avec des noms stupides et dénués de sens, mais en aucun cas insultant.

Mon ami m'a informé que le directeur du collègue et la professeur gérant le site ont informé les autorités compétentes et déposer une plainte, qui sont actuellement en train de me chercher.

J'aimerais savoir, non pas comment "me sortir du pétrin" (car j'assume pleinement ce que j'ai fait) mais plutôt ce que je risque, si il y aura convocation au tribunal.

Notons que j'ai fait un mail d'excuse, même si je ne pense pas que cela influence grandement la chose.

En vous remerciant.